

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 OCTOBRE 2017.

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mil dix sept

Le cinq octobre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2017.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Alain Dauron, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et Mme Juste Ginette.

Personnes excusées :

M. Cantin Sébastien et M. Ortéga Frédéric.
Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

Plan de financement prévisionnel de la construction de la boulangerie et demandes de subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité par 09 voix pour, d'accepter le plan de financement prévisionnel ci-dessous et de demander des subventions au conseil départemental, au syndicat de pays Sancerre Sologne (Conseil Régional) et à l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la construction de la boulangerie.

Plan de financement prévisionnel de construction et d'achat d'équipement de la boulangerie :

Dépenses		Recettes		
Travaux de construction	516 891 € H.T.	D.E.T.R	296 084 € H.T.	40 %
Equipement (matériel)	150 000 € H.T.	Syndicat Pays Sancerre Sologne (Conseil Régional)	222 063 € H.T.	30 %
Honoraires et frais divers	73 319 € H.T.	Conseil Départemental	37 500 € H.T.	5.07 %
		Fonds propres	184 563 € H.T.	24.93 %
total	740 210 € H.T.	total	740 210 € H.T.	100 %

Démolition du bâtiment situé sur la parcelle AB 389.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 09 voix pour, de demander des devis pour la démolition du bâtiment situé sur la parcelle communale AB 389 ainsi que pour la construction d'un pignon sur la partie conservée.

Monsieur le Maire fait part au conseil des deux mails envoyés par le riverain mitoyen. Un rendez-vous le 13 octobre avec un huissier afin d'établir un état des lieux avant les travaux de démolition.

Construction d'une boulangerie : missions géotechnicien, contrôle technique, coordination de sécurité et protection de la santé.

Suite aux consultations :

- concernant le géotechnicien :

L'entreprise Géotec a fait une offre à 3 380 € H.T.

L'entreprise Géocentre a fait une offre à 3 700 € H.T.

L'entreprise Géotechnique a fait une offre à 1 680 € H.T.

- concernant le contrôle technique et le C.S.P.S :

L'entreprise APAVE a fait une offre à 6 469 € H.T.

L'entreprise Socotec a fait une offre à 11 446.40 € H.T.

L'entreprise Bureau Veritas a fait une offre à 6 857 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 09 voix pour de retenir :

- l'entreprise Géotechnique pour le géotechnicien pour un montant de 1 680 € H.T.
- l'entreprise APAVE pour le contrôle technique et le C.S.P.S. pour un montant de 6 469 € H.T.

Plan de prévention des risques d'inondation de la Loire dans le département du Cher pour le val de Léré-Bannay.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 09 voix pour, d'accepter la note de présentation, l'atlas cartographique et le règlement concernant le projet de révision du plan de prévention des risques d'inondation de la Loire dans le département du Cher proposés par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Il propose au conseil municipal :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2014;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit un taux de revalorisation de 27,28% applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité par 09 voix pour la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Le montant est de 200 euros pour 2017.

Montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires sur des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux

communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2016 permettant d'escompter en 2017 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au conseil municipal :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution d'électricité ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

Adopte à l'unanimité par 09 voix pour, la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

Le montant de la RODP Chantier provisoire est de 10 % de la RODP soit 20 euros pour 2017.

Médiathèque intercommunale :

Monsieur le Maire fait un point sur les divers articles de presse concernant la médiathèque intercommunale de Sury près Léré gérée par la Communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire. Il informe qu'une pétition est en cours. Il informe également que des personnes bénévoles accepteraient de gérer la bibliothèque bénévolement dans le cas où le bâtiment serait redonné à la commune. A l'heure actuelle, il faut attendre la décision de la C.D.C. du Pays Fort Sancerrois Val de Loire concernant la conservation ou le transfert de la compétence bibliothèque. Quoi qu'il advienne, la bibliothèque ne sera pas fermée.

City stade :

Un riverain du city stade reçoit régulièrement des ballons dans son jardin et les joueurs enjambent son grillage pour les récupérer, occasionnant quelques déboires. Des devis seront demandés pour l'installation d'un filet pare-ballon.

Digue de la Loire :

Monsieur le Maire explique avoir reçu un projet de convention pour l'entretien de la digue de Loire entre Léré et Sury. Certains points sont à développer : coût de l'entretien, responsabilité et jouissance de l'ouvrage.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de remerciements de M. Fauvel pour la restauration des peintures des portes de l'église et d'un courrier du comité des Fêtes pour la coupe donnée pour la randonnée.

Monsieur le Maire informe que M. Coperet André souhaite être délégué P.L.U.I. à la C.D.C. du Pays Fort Sancerrois Val de Loire. Il fera parvenir un courrier pour le prochain conseil municipal.

Le conseil est également informé que la C.D.C. Pays Fort Sancerrois Val de Loire a pris la compétence Très Haut Débit. Les travaux devraient débuter en 2020 et couvrir 85 % de la population en Très Haut Débit et 15 % en Haut Débit.

M. Michel Tinelli organise un pot pour remercier les témoins du livre « Gens de Sury » le mercredi 25 octobre à 18 h à la mairie.

Questions diverses :

M. Coplo remercie monsieur le Maire d'avoir laissé la salle des Fêtes disponible la veille du repas des aînés pour la préparation.

Les invités étaient très contents du repas.

Il demande si nous avons reçu des devis pour le mur route de la Loire. Une relance auprès des entreprises sera effectuée.

Concernant la vitesse rue de Bretagne, une riveraine a failli se faire arracher sa portière de voiture.

Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré M. Brunel de Cher ingénierie des Territoires qui propose d'adhérer à leur agence.

Dans ses missions, l'agence a entre autres l'étude en amont et l'assistance technique pour les petits projets d'aménagement de sécurisation de la voirie. L'adhésion à ce cabinet sera discutée lors du prochain conseil municipal.

Il informe qu'il est allé à la réunion du syndicat des transports scolaires : il y a des enfants qui détachent leurs ceintures de sécurité, un courrier sera envoyé au Président du S.I.T.S.

M. Fleurier a remarqué qu'un car scolaire a encore fait une marche arrière (à cause de la longueur de son véhicule) au lieu de passer derrière l'abribus comme prévu. Il constate qu'une plaque de réseau est bruyante (lors du passage des véhicules au niveau du croisement de la rue de Bretagne et de la rue de Belleville). Il dit que c'est bien que les agents techniques aient désherbé les fleurs le long de la RD 751. Il ne reste que l'herbe dans les caniveaux à enlever.

Mme Cadete informe que plusieurs lampadaires ne fonctionnent pas au P.S.P.G. Un regard est cassé devant le n°16.

Mme Gibert remercie les agents techniques pour avoir installé l'estrade, les chaises et les tables à la salle des Fêtes pour le spectacle des Complices de dimanche 8 octobre, ainsi que M. Borderieux pour les courses et l'installation de la vaisselle. Elle remercie aussi l'agent technique qui a nettoyé le parterre vers l'église.

M. Viguié informe que deux radars ont été installés route de Savigny pour étudier la vitesse moyenne des véhicules.

La commission sociale remercie Mme Piedallu pour la confection des belles serviettes en papier en forme de rose pour le repas des aînés. Il faudra demander au traiteur de fournir plus de serviettes l'an prochain car les serviettes composées par Mme Piedallu sont emportés en souvenir et non utilisées.

La séance est levée à 21h20.

Le Maire
Pascal VIGUIE

